



telepac

LES FORMATIONS

AGRI-ENVIRONNEMENTALES DE L'



Gérer ses engagements  
dans des Mesures  
Agri-Environnementales  
et Climatiques  
– 04 Décembre 2018 –

**Durée de la formation :** 7 heures

**Date prévue :** 4 décembre 2018

**Lieu de réalisation :** Salle informatique,  
Maison de l'Agriculture, AUCH

**Nombre de stagiaires maximum :** 10

**Intervenants :** DDT 32 ; ADASEA 32

**Coût :** prise en charge VIVEA des frais de formation,  
les frais de restauration sont à la charge des  
stagiaires

**Objectifs :**

- **Etre capable d'utiliser Télépac** de manière autonome afin d'effectuer la demande d'aide MAEC annuelle et savoir consulter les informations de son dossier (paiements, engagements, cahiers des charges...)
- **Savoir enregistrer ses pratiques** conformément aux cahiers des charges pour être en règle en cas de contrôle
- **Mettre en œuvre les pratiques autorisées** sur ses parcelles engagées conformément à la réglementation PAC et aux engagements MAEC.
- **Comprendre l'instruction de son dossier** par la DDT32

Pour vous inscrire et pour plus d'informations,  
contactez l'ADASEA du Gers au 05.62.61.79.50



  
**vivea** Fonds pour  
la Formation  
des Entrepreneurs  
du Vivant



## Gérer ses engagements dans des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques de façon autonome

### 9h30 - Accueil des participants

Embarquement et tour de table de présentation  
Introduction et programme de la formation  
Mise en route des postes informatiques



### 10h00 - Savoir utiliser Télépac de façon autonome pour gérer son dossier MAEC — ADASEA 32

Se connecter sur Télépac  
Consulter ses paiements  
Consulter ses engagements MAEC et les cahiers des charges associés  
Connaître la procédure à suivre lors de la télédéclaration pour la poursuite de ses engagements MAEC  
Connaître les points de vigilance

*Chaque étape sera suivie d'un exercice de mise en pratique sur le dossier Telepac personnel  
Le Guide « pour une bonne intégration des MAEC au sein du dossier PAC » sera un des supports de formation*

### 12h30 - Pause déjeuner

### 14h00 - Réglementation PAC/MAEC inhérente aux surfaces en herbes et gestion sur Télépac — DDT 32 et ADASEA 32

Caractérisation des surfaces herbacées : codes assolements et Zones de densité homogène  
Eco conditionnalité et Surfaces d'intérêt écologiques  
Prairies sensibles  
Éléments topographiques au sein des parcelles herbacées  
Instruction de votre dossier en DDT32 : déroulement et points de vigilance et de contrôle

*Certaines étapes seront suivies d'un exercice de mise en pratique sur le dossier Telepac personnel*



#### 15h30 - Atelier 1

##### Orienté pour les éleveurs :

*Prairies pâturées et/ou fauchées, réouverture de landes, gestion des mares d'abreuvement*

Savoir enregistrer ses pratiques conformément au cahier des charges des MAEC

Savoir calculer un taux de chargement à l'aide de *Libre Office Calc* (tableur)

Echanges d'expériences sur la gestion terrain des parcelles ou éléments topographiques engagés

#### 15h30 - Atelier 2

##### Orienté pour les céréaliers :

*Prairies fauchées, Conversion de terre en prairies, gestion des plans d'eau*

Savoir enregistrer ses pratiques conformément au cahier des charges des MAEC

Echanges d'expériences sur la gestion terrain des parcelles ou éléments topographiques engagés et sur la valorisation du foin

## Modalités d'inscription

- Cette formation s'adresse uniquement aux agriculteurs(rices) ayant souscrit des MAEC dans le Gers entre 2015 et 2018
- L'inscription à cette formation vous engage à participer à l'intégralité de la journée
- L'inscription est validée à la réception d'un chèque de caution de 50€ à l'ordre de l'ADASEA du Gers ; il sera rendu en fin de formation.
- Pour bénéficier gratuitement de cette formation, vous devez être agriculteur en activité et à jour de vos cotisations MSA.

